



# **SYSTEME OUEST AFRICAIN D'ACCREDITATION (SOAC)**

---

## **POLITIQUE DE TRANSITION A L'ISO/IEC 17025:2017 (I01P06)**

<b>Approbation</b>		<b>Date de prise d'effet</b>
<b>Date</b>	11/06/20	15/06/20

## **SOMMAIRE**

<b>1</b>	<b>OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>RÉFÉRENCE .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>LISTE DE DIFFUSION .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>PRISE D'EFFET ET RÉEXAMEN .....</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>6</b>	<b>SIGLES ET DÉFINITIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>7</b>	<b>DESCRIPTION DU PROCESSUS .....</b>	<b>3</b>
7.1	<b>GENERALITES.....</b>	<b>3</b>
7.2	<b>PREAMBULE AU PLAN DE TRANSITION.....</b>	<b>4</b>
7.3	<b>DISPOSITIONS RELATIVES AU PLAN DE TRANSITION .....</b>	<b>5</b>
7.4	<b>DISPOSITIONS FINALES .....</b>	<b>5</b>
7.5	<b>DOCUMENTS ASSOCIÉS.....</b>	<b>5</b>
<b>8</b>	<b>TABLE DES MODIFICATIONS .....</b>	<b>6</b>

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Ce document de politique traite des dispositions prises par le SOAC pour assurer la transition entre la norme ISO/IEC 17025 :2005 et la norme ISO/IEC 17025 : 2017. Il est applicable au personnel intervenant dans le processus d'accréditation ainsi qu'aux laboratoires d'étalonnages et d'essais accrédités par le SOAC ou candidats à une accréditation par le SOAC.

## 2 RÉFÉRENCE

Résolution GA 20.15 de l'ILAC/ISO adoptée en novembre 2016,  
Communiqué sur la transition de la révision de juin 2020 de la norme ISO/ILAC ISO/IEC 17025:2017  
C01-Règlement d'accréditation des laboratoires

## 3 LISTE DE DIFFUSION

- Laboratoires d'étalonnages et d'essais accrédités ou candidats à l'accréditation
- Toute partie intéressée

## 4 PRISE D'EFFET ET RÉEXAMEN

Le présent document prend effet à compter de la date indiquée à la page de garde. Il sera mis à jour autant que nécessaire.

## 5 SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS

- Mise à jour du délai de réalisation de l'évaluation de transition.

## 6 SIGLES ET DÉFINITIONS

Les définitions de l'ISO/IEC 17000 – Evaluation de la conformité – Vocabulaire et principes généraux s'appliquent.

## 7 DESCRIPTION DU PROCESSUS

### 7.1 GENERALITES

La dernière version de ISO/IEC 17025 :2017 publiée le 30 novembre 2017 spécifie les exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais. Voir la **résolution GA 20.15** de l'ILAC/ISO ci-dessous :

*"La version révisée de l'ISO/IEC 17025 devant être publiée en 2017, l'Assemblée générale approuve la recommandation de l'AIC selon laquelle une période de transition de 3 ans à compter de la date de publication soit adoptée. À la fin de la période de transition, l'accréditation d'un laboratoire selon la norme ISO/IEC 17025:2005 ne sera pas reconnue dans le cadre de l'Accord de l'ILAC".*

L'application de la version de l'ISO/IEC 17025 :2005 prévue expirer à la date du **30 novembre 2020** a été revue en raison de la pandémie mondiale du Coronavirus.

Les laboratoires d'étalonnages et d'essai conformes à l'ISO/IEC 17025 :2005 doivent établir un plan de transition à la norme ISO/IEC 17025 :2017.

Les laboratoires accrédités à la norme ISO/IEC 17025 :2005 devront arrimer leurs systèmes de management aux exigences d'accréditation selon le référentiel ISO/IEC 17025 :2017 avant le **02 juin 2021** faute de quoi leurs attestations ne seront plus valides. (Voir le communiqué conjoint ILAC-ISO sur la reconnaissance de la norme ISO/CEI 17025 pendant une période de transition de trois ans\*).

*\*Révision de juin 2020 : La fin de la période de transition a été prolongée de novembre 2020 au 1er juin 2021. L'ILAC et l'ISO ont accepté cette prolongation pour garantir que tous les laboratoires puissent bénéficier de la transition suite aux restrictions imposées en raison de l'épidémie mondiale de coronavirus de 2019 (COVID-19).*

## **7.2 PREAMBULE AU PLAN DE TRANSITION**

Le plan de transition doit démontrer que le laboratoire d'étalonnage ou d'essai a étudié la nouvelle norme ainsi que les implications liées à son système de management et ses activités et doit aussi permettre au laboratoire de mettre en œuvre efficacement tous les changements nécessaires pour être conforme à la nouvelle édition de la norme ISO/IEC 17025: 2017 avant le **01 juin 2021**.

Le plan de transition doit inclure sans s'y limiter :

- L'analyse de l'impact des exigences de la norme ISO/IEC 17025 :2017 sur son système de management et ses activités ;
- La formation et la sensibilisation du personnel approprié
- La mise à jour des dispositions pertinentes du système de management du laboratoire.

Ainsi que :

- Toute action nécessaire à la mise en conformité du laboratoire ;
- Les délais de réalisation des actions ;
- Les acteurs de mise en œuvre des actions ;
- Les moyens de vérification de l'effectivité et de l'efficacité des actions réalisées.

Le plan de transition pourra être évalué lors des évaluations consécutives.

L'évaluation de transition combinée à une évaluation consécutive sera équivalente à une évaluation initiale ou de renouvellement en ce qui concerne la couverture de toutes les exigences de la nouvelle version de la norme ISO/IEC 17025 :2017.

### 7.3 DISPOSITIONS RELATIVES AU PLAN DE TRANSITION

- Les laboratoires d'étalonnage et d'essais accrédités par le SOAC devront fournir un plan de transition à la norme ISO/IEC 17025 :2017 au **SOAC un mois avant la date de la prochaine évaluation**. Le SOAC évaluera la mise en œuvre de la nouvelle norme dans le cadre de la prochaine évaluation consécutive, puis modifiera l'accréditation si tous les écarts éventuels identifiés sont résolus.
- La mise en œuvre du plan de transition doit être vérifiée lors des évaluations consécutives **pour les organismes déjà accrédités par le SOAC selon la version 2005 de la norme ISO/IEC 17025**.
- Aucune évaluation initiale ou d'extension n'est possible selon l'ancienne version de la norme ISO/IEC 17025 :2005.
- Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2020**, toutes les évaluations d'accréditation se font selon les exigences de la nouvelle version de la norme ISO/IEC 17025 :2017.
- La dernière date possible pour l'évaluation de transition vers la norme l'ISO/IEC 17025:2017 est fixée au **30 novembre 2020**.
- A partir du **2 juin 2021**, les accréditations selon la norme ISO/IEC 17025 :2005, ne seront plus valides. Les laboratoires qui ne seront pas conformes à la dernière version de l'ISO/IEC 17025 :2017 ne pourront plus faire référence à l'accréditation pour leurs résultats d'essai ou d'étalonnage.

### 7.4 DISPOSITIONS FINALES

Le SOAC organisera des sessions de formation et de mise à niveau à l'attention des laboratoires et du personnel impliqué dans le processus d'accréditation.

Il appartient au laboratoire d'étudier toutes les modifications de la nouvelle version de la norme ISO/IEC 17025 :2017 et leurs impacts sur le système de management du laboratoire afin d'assurer une transition efficace.

### 7.5 DOCUMENTS ASSOCIÉS

Voir F02P01-Liste des documents du SMQ en vigueur.

## 8 TABLE DES MODIFICATIONS

N°	Source	Modification en bref (Modifications pertinentes)
I01P06.00- 21 janvier 2019		
Création		
I01P06.01- 01 octobre 2019		
1	§ 5	Résumé des modifications dans le document.
2	§ 9	Mise à jour de : - la date d'évaluation du plan de transition des organismes déjà accrédités par le SOAC, - la date limite d'évaluation systématique selon la version 2017 de l'ISO/IEC 17025, - la date limite des extensions selon l'ancienne version de la norme ; - la date limite des évaluations de transition à la nouvelle version de la norme.
3	§ 11	Ajout du chapitre 11 relatif à la table des modifications
I01P06.02- 11 juin 2020		
1	§ 7-12	Mise de l'ensemble des chapitres ci-mentionnés et des dispositions des sections 7, 8 & 9 ci-dessous
2	§ 7	Cf. 7.1 - Mise à jour de la date de fin de l'accréditation selon ISO/IEC 17025 : 2005 et présentation du contexte.
3	§ 8	Cf. 7.2 - Mise à jour du délai de mise en conformité des laboratoires selon ISO/IEC 17025 :2017.
4	§ 9	Cf. 7.3 - Mise à jour des dispositions d'évaluation du plan de transition.